

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

**AVIS DE
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE
SOCIETE LE FOLL TP à
SAINS EN GOHELLE**

En application du principe de participation du public défini à l'article L120-1 du Code de l'Environnement, la Préfète du Pas-de-Calais organise une participation du public par voie électronique du 24 février 2017 au 24 mars 2017 inclus, sur la demande présentée par la Sté LE FOLL TP relative à l'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage à chaux au bitume sur le territoire de la commune de SAINS EN GOHELLE.

M. Gaylord CASTEL (02/32/57/00/38), chargé du suivi du dossier de la Sté LE FOLL TP est l'interlocuteur technique de ce projet.

Le dossier soumis à la présente procédure est consultable par voie électronique sur le site internet «<http://www.groupelefol.com> >onglet Actualités > consultation public » et en version papier à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SIC) ainsi qu'à la Sous Préfecture de LENS aux horaires habituels d'ouverture au public.

A l'issue de cette participation, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral.

Une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier.

L'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais (« Publication / Consultation du Public / Consultation environnementale »).

Le public pourra formuler ses observations pendant cette période par courriel à l'adresse suivante «UT-bethune.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr ».

Arras, le 2 février 2017

Pour la Préfète,
Le Chef de Bureau délégué



Franck BERTHEZ